



VOREPPE  
ré·invente  
VOREPPE

ÉTATS GÉNÉRAUX DE VOREPPE

Acte II

Mercredi 25 octobre 2023 – **RÉUNION DE LANCEMENT**



- 1 – **Pourquoi des États Généraux à Voreppe (Acte I) ?**
- 2 – **Le déroulement de l'Acte I**
- 3 – **Les acquis de l'Acte I**
  
- 4 – **Les enjeux de l'Acte II des États Généraux**
- 5 – **Les modalités de travail**
- 6 – **Le planning de mise en œuvre de l'Acte II**



## Des constats...

- **Des évolutions** socio-démographiques importantes et des évolutions de mode de vie significatives
- **Un contexte** financier de plus en plus tendu
- **Des inquiétudes** d'une partie de la population sur la trajectoire de la commune notamment la question de l'urbanisme et du rythme de construction

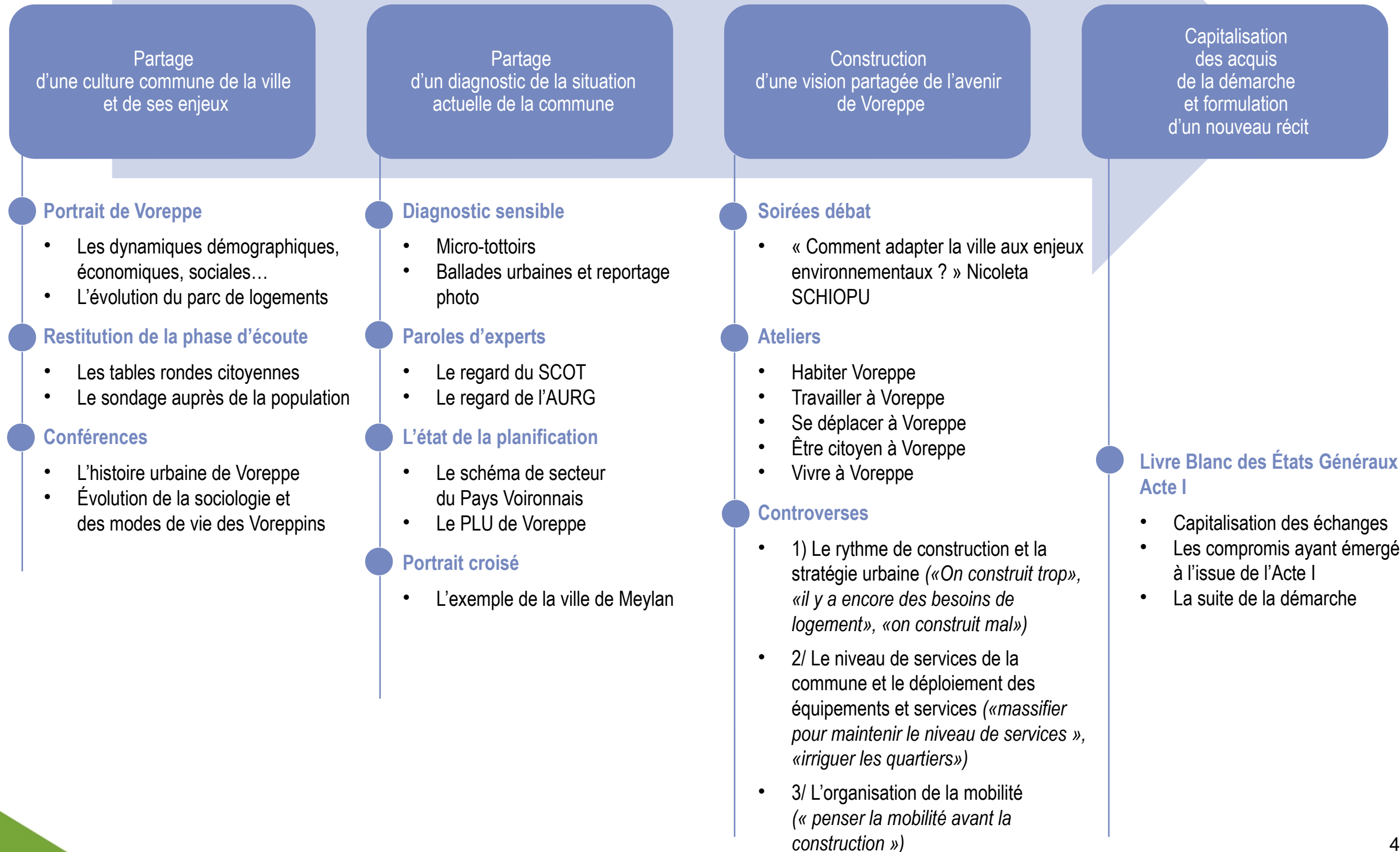
## La volonté de la municipalité ...

- Construire avec la population **une vision partagée de l'avenir de Voreppe** qui prenne en compte les enjeux auxquels est confrontée la commune tout en respectant les fondamentaux du modèle de Voreppe

## L'Acte I des États Généraux...

- Une démarche de **concertation** pour :

- établir et faire partager un **état des lieux de l'évolution réelle de Voreppe**
- **construire une vision partagée** de ce que doit être l'évolution de Voreppe
- **faire émerger un compromis** sur une nouvelle stratégie urbaine







8 grands compromis à  
l'issue de l'Acte I

- La nécessité de distinguer les opérations sous **maîtrise d'ouvrage publique** et la **densification issue de la parcellisation**
- Plus que le « combien construire ? », une question majeure : le « **comment mieux construire ?** »
- **Rénover l'existant** pour réduire l'artificialisation des sols et compléter le parcours résidentiel
- Un lien majeur entre **constructions, espaces publics et mobilité**, ou comment penser la mobilité et sa pratique en lien avec la construction
- La localisation des équipements et des services : **entre hybridations, massification et proximité**
- Protéger ce qui fonde l'attractivité de Voreppe : **sa qualité de vie**
- **Trois secteurs qui méritent encore plus d'attention**
- **Remettre le citoyen au centre de la démocratie locale** et renforcer les liens entre les élus et les habitants



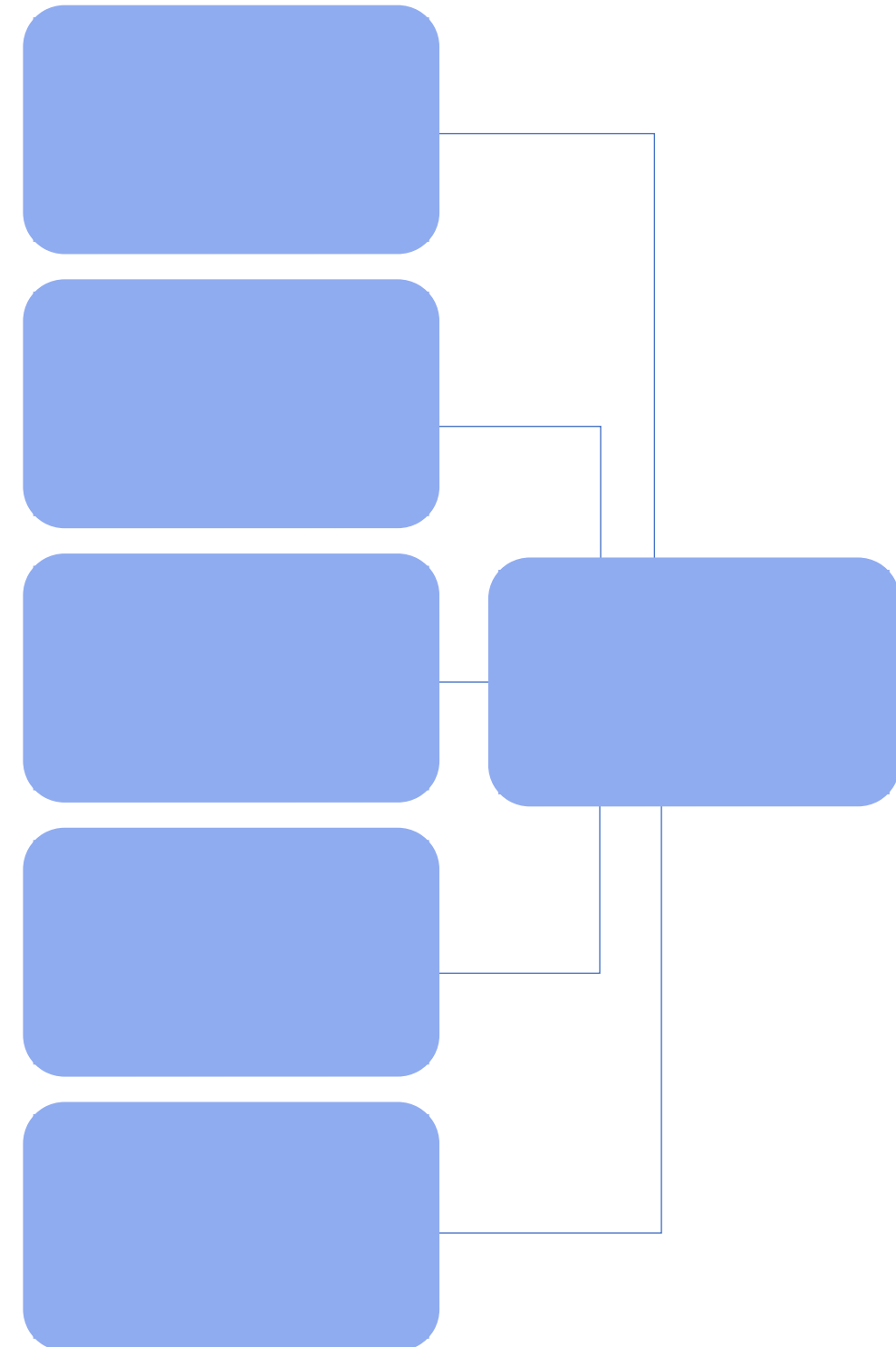
3 grandes décisions  
à l'issue de l'Acte I  
des États Généraux

- La pérennisation du **Conseil citoyen (ex conférence citoyenne)**
- **La modification du PLU**
- **L'approfondissement de la concertation sur les grands sujets ayant émergé durant l'Acte I**



### 5 grands sujets mis en débat

- La nécessité de distinguer les opérations sous **maîtrise d'ouvrage publique** et la **densification issue de la parcellisation**
- Plus que le « combien construire », une question majeure : **le « comment mieux construire » ?**
- **Rénover l'existant** pour réduire l'artificialisation des sols et compléter le parcours résidentiel
- Un lien majeur entre **constructions, espaces publics et mobilité**, ou comment penser la mobilité et sa pratique en lien avec la construction
- La localisation des équipements et des services : **entre hybridations, massification et proximité**
- Protéger ce qui fonde l'attractivité de Voreppe : **sa qualité de vie**
- **Trois secteurs qui méritent encore plus d'attention**
- **Remettre le citoyen au centre de la démocratie locale** et renforcer les liens entre les élus et les habitants

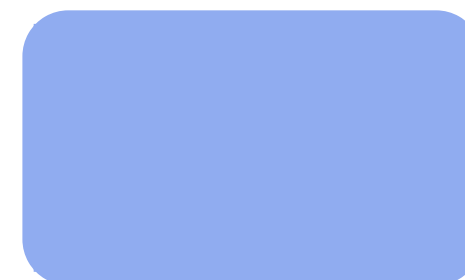




## 5 grands sujets mis en débat

- La nécessité de distinguer les opérations sous **maîtrise d'ouvrage publique** et la **densification issue de la parcellisation**
- Plus que le « combien construire », une question majeure : le « **comment mieux construire** » ?
- **Rénover l'existant** pour réduire l'artificialisation des sols et compléter le parcours résidentiel
- Un lien majeur entre **constructions, espaces publics et mobilité**, ou comment penser la mobilité et sa pratique en lien avec la construction
- La localisation des équipements et des services : **entre hybridations, massification et proximité**
- Protéger ce qui fonde l'attractivité de Voreppe : **sa qualité de vie**
- **Trois secteurs qui méritent encore plus d'attention**
- **Remettre le citoyen au centre de la démocratie locale** et renforcer les liens entre les élus et les habitants

Sujet n°1 : une OAP  
« Architecture et  
Paysages »







5 grands sujets mis en débat

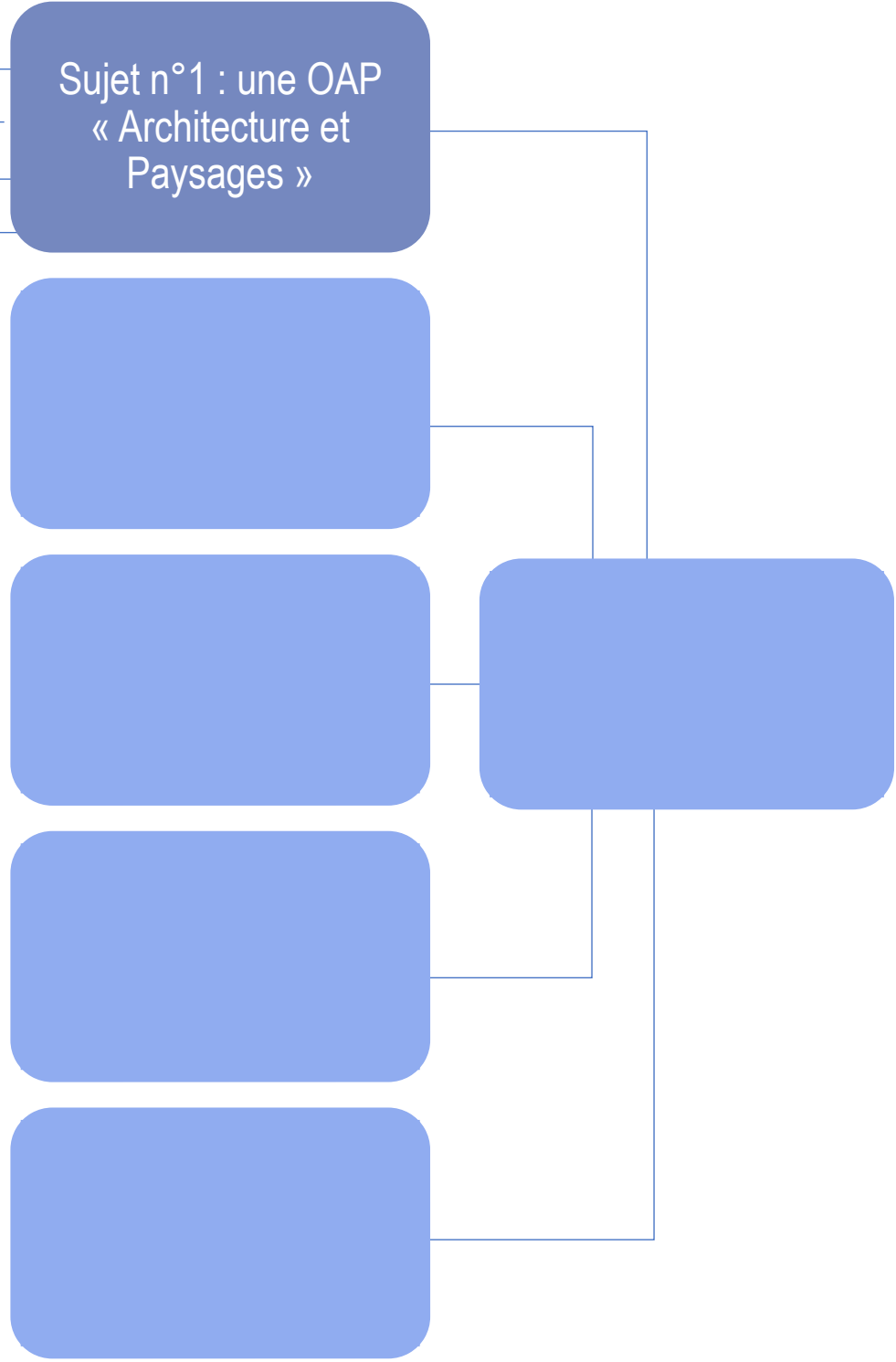
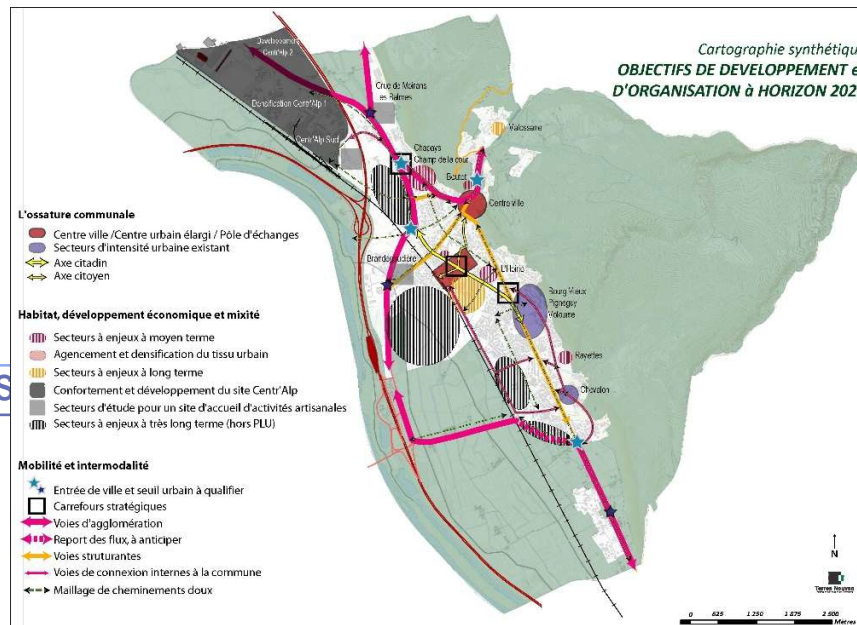
- La nécessité de dis...  
publique et la den...
- Plus que le « comb...  
« comment mieu...
- **Rénover l'existan...**  
parcours résidentie...
- Un lien majeur ent...  
comment penser la...
- La localisation des...  
massification et p...
- Protéger ce qui for...
- **Trois secteurs qu...**
- **Remettre le citoy...**  
les liens entre les élus

Une Orientation d'Aménagement et de Programmation

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) visent à définir des intentions et orientations d'aménagement qualitatives. Elles peuvent porter :

- **Sur un secteur** : ce type d'OAP définit en particulier les conditions d'aménagement garantissant la prise en compte des qualités architecturales, urbaines et paysagères des espaces dans la continuité desquels s'inscrit la zone ;
- **Sur un thème** : ce type d'OAP permet d'avoir une approche plus globale sur un enjeu spécifique

Pièce obligatoire du plan local d'urbanisme, elles servent de cadre au projet urbain souhaité par la collectivité, les aménagements prévus dans le périmètre défini par ces OAP devant être compatibles avec ces orientations.





## 5 grands sujets mis en débat

- La nécessité de distinguer les opérations sous **maitrise d'ouvrage publique** et la **densification issue de la parcellisation**
- Plus que le « combien construire », une question majeure : le « **comment mieux construire** » ?
- **Rénover l'existant** pour réduire l'artificialisation des sols et compléter le parcours résidentiel

• Un lien majeur entre **constructions, espaces public et mobilité**, ou comment penser la mobilité et sa pratique en lien avec la construction

• La localisation des équipements et des services : **entre hybridations, massification et proximité**

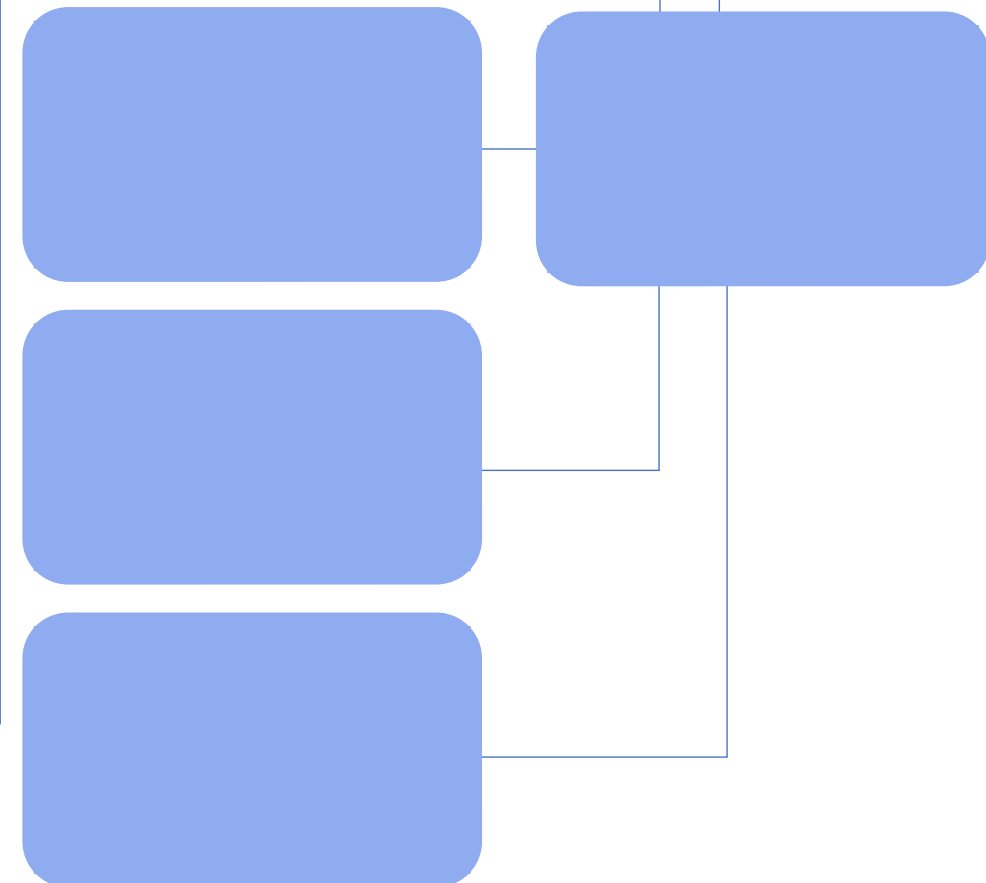
• Protéger ce qui fonde l'attractivité de Voreppe : **sa qualité de vie**

• **Trois secteurs qui méritent encore plus d'attention**

• **Remettre le citoyen au centre de la démocratie locale** et renforcer les liens entre les élus et les habitants

Sujet n°1 : une OAP  
« Architecture et  
Paysages »

Sujet n°2 : Comment  
développer les  
mobilités douces à  
Voreppe ?





## 5 grands sujets mis en débat

- La nécessité de distinguer les opérations sous **maitrise d'ouvrage publique** et la **densification issue de la parcellisation**
- Plus que le « combien construire », une question majeure : le « **comment mieux construire** » ?
- **Rénover l'existant** pour réduire l'artificialisation des sols et compléter le parcours résidentiel
- Un lien majeur entre **constructions, espaces public et mobilité**, ou comment penser la mobilité et sa pratique en lien avec la construction
- La localisation des équipements et des services : **entre hybridations, massification et proximité**

• Protéger ce qui fonde l'attractivité de Voreppe : **sa qualité de vie**

• **Trois secteurs qui méritent encore plus d'attention**

• **Remettre le citoyen au centre de la démocratie locale** et renforcer les liens entre les élus et les habitants

Sujet n°1 : une OAP  
« Architecture et  
Paysages »

Sujet n°2 : Comment  
développer les  
mobilités douces à  
Voreppe ?

Sujet n° 3 : Une OAP  
«Centre Ville»

La relation Centr'Alp/  
Voreppe

Sujet n° 4 : Cahier des  
charges architectural et  
paysager Chevalon





## 5 grands sujets mis en débat

- La nécessité de distinguer les opérations sous **maitrise d'ouvrage publique** et la **densification issue de la parcellisation**
- Plus que le « combien construire », une question majeure : le « **comment mieux construire** » ?
- **Rénover l'existant** pour réduire l'artificialisation des sols et compléter le parcours résidentiel
- Un lien majeur entre **constructions, espaces public et mobilité**, ou comment penser la mobilité et sa pratique en lien avec la construction
- La localisation des équipements et des services : **entre hybridations, massification et proximité**

• Protéger ce qui fonde l'attractivité de Voreppe : **sa qualité de vie**

• **Trois secteurs qui méritent encore plus d'attention**

• **Remettre le citoyen au centre de la démocratie locale** et renforcer les liens entre les élus et les habitants

Sujet n°1 : une OAP  
« Architecture et  
Paysages »

Sujet n°2 : Comment  
développer les  
mobilités douces à  
Voreppe ?

Sujet n° 3 : Une OAP  
«Centre Ville»

La relation Centr'Alp/  
Voreppe

Sujet n° 4 : Cahier des  
charges architectural et  
paysager Chevalon

Le sujet de Centr'Alp  
n'est pas mis en débat  
dans le cadre de l'Acte II  
car il implique la CA  
du Pays Voironnais  
+ 3 autres communes



## 5 grands sujets mis en débat

- La nécessité de distinguer les opérations sous **maitrise d'ouvrage publique** et la **densification issue de la parcellisation**
- Plus que le « combien construire », une question majeure : le « **comment mieux construire** » ?
- **Rénover l'existant** pour réduire l'artificialisation des sols et compléter le parcours résidentiel
- Un lien majeur entre **constructions, espaces public et mobilité**, ou comment penser la mobilité et sa pratique en lien avec la construction
- La localisation des équipements et des services : **entre hybridations, massification et proximité**
- Protéger ce qui fonde l'attractivité de Voreppe : **sa qualité de vie**
- **Trois secteurs qui méritent encore plus d'attention**
- **Remettre le citoyen au centre de la démocratie locale** et renforcer les liens entre les élus et les habitants

Sujet n°1 : une OAP  
« Architecture et  
Paysages »

Sujet n°2 : Comment  
développer les  
mobilités douces à  
Voreppe ?

Sujet n° 3 : Une OAP  
«Centre Ville»

La relation Centr'Alp/  
Voreppe

Sujet n° 4 : Cahier des  
charges architectural et  
paysager Chevalon

Sujet n°5 : Toilettage  
des règles du PLU





Temps 1 : partage  
des données

**Partager une culture commune du sujet**  
*(visites sur site, partage de données techniques,  
témoignage d'un expert ou d'un grand témoin, espace  
dédié sur le site de la Mairie)*

Temps 2 : atelier de  
mise en débat

**Organiser l'expression des différents points de vue**  
*(expression des points de vue et mise en évidence des  
points de consensus et des points de dissensus)*

Temps 3 : construction  
d'un compromis

**Mettre en délibération les différents points de vue et  
construire un compromis** *(analyse et mise en débat des  
différents points de vue et construction d'une parole  
collective)*

**Une concertation  
ouverte à l'ensemble  
des habitants**



Arbitrage et validation par la municipalité et retour auprès des citoyens



Temps 1 : partage  
des données

### Partager une culture commune du sujet

*(visites sur site, partage de données techniques, témoignage d'un expert ou d'un grand témoin, espace dédié sur le site de la Mairie)*

Temps 2 : atelier de  
mise en débat

**Organiser l'expression des différents points de vue**  
*(expression des points de vue et mise en évidence des points de consensus et des points de dissensus)*

Temps 3 : construction  
d'un compromis

**Mettre en délibération les différents points de vue et construire un compromis**  
*(analyse et mise en débat des différents points de vue et construction d'une parole collective)*

**Le consensus** est la recherche d'une position qui obtiendra l'assentiment du plus grand nombre ou dit autrement le plus petit dénominateur commun permettant de faire la synthèse entre la diversité des opinions exprimées. De fait, le consensus vise davantage à maintenir la cohésion du groupe qu'à apporter une solution au problème posé.

**Le compromis** naît de la reconnaissance d'une tension, d'un affrontement entre les idées, les intérêts et les points de vue. Il consiste en une démarche de résolution du conflit par laquelle chaque acteur renonce à ce qui lui est cher mais non vital afin d'obtenir l'appui des autres sur ce qui lui est vraiment indispensable. Le compromis se construit sur des concessions mutuelles et vise d'abord à apporter une réponse concrète au problème posé.

Arbitrage et validation par la municipalité et retour auprès des citoyens

## Le planning de mise en œuvre de l'Acte II



2023

2024

Réunion de  
lancement de  
l'Acte II  
(25 octobre)

Séquence  
« OAP  
Architecture et  
Paysage »  
Samedi 18  
novembre

Séquence  
« organisation  
des mobilités  
douces à  
Voreppe »  
Janvier

Séquence  
"OAP Centre  
Ville de  
Voreppe »  
Février

Séquence  
« Cahier des  
charges  
Chevalon et  
Rayette »  
Mars

Réunion  
publique  
intermédiaire  
Avril

Séquence  
toiletage des  
règles du PLU  
Mai

Réunion de  
synthèse des  
apports de  
l'Acte II  
Juin